

1. DEFINITIONS

Capacité journalière souscrite : capacité journalière d'acheminement de gaz naturel qui est contractuellement demandée par l'utilisateur d'un PDL auprès de son gestionnaire de réseau de transport ou de distribution de gaz naturel.

Courbe de charge : document qui contient le relevé de la consommation électrique d'un PDL à intervalles réguliers (le plus souvent, pas de dix minutes ou d'une heure).

Options tarifaires d'acheminement : options retenues pour chaque PDL permettant aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité de déterminer les coûts d'acheminement. Ces options tarifaires d'acheminement sont modifiables auprès du gestionnaire de réseau de distribution, soit directement soit indirectement, via le fournisseur d'énergie du PDL. Le nombre et la qualité des options tarifaire d'acheminement dépend du type de compteur associé au PDL.

PDL (Point de livraison) : numéro unique permettant d'identifier le point physique où l'énergie est soutirée.

Périmètre : désigne les PDL du Client qui feront l'objet de l'intervention de Limpide.net pour les exercices fiscaux définis. Le périmètre est précisé dans les Conditions Particulières.

Puissance souscrite : puissance électrique contractuellement demandée par le consommateur sur chaque PDL d'électricité. Cette puissance est susceptible d'être modifiée auprès du gestionnaire de réseau d'électricité, dans une certaine limite déterminée par le gestionnaire de réseau d'énergie pour chaque PDL.

SIRET : Numéro d'identification d'un établissement d'une entreprise. Il est constitué d'une série de 14 chiffres.

2. OBJET

Les présentes conditions générales définissent les termes et conditions de la réalisation de la prestation par Limpide.net dans le domaine de la fourniture d'énergie du Client.

La prestation réalisée par Limpide.net pour le Client sera une prestation de courtage sur les contrats d'énergie du Client. Cette prestation de courtage aura pour but la négociation d'offres de fourniture d'énergie de la part de Limpide.net auprès de fournisseurs d'énergie pour le compte du Client.

Pour tous les PDL pour lesquels cette prestation de courtage aura été un succès, Limpide.net aura une mission de suivi et de conseil sur le dossier énergie, incluant entre autres une veille de marché, la réalisation de bilan annuels, et la disponibilité d'un consultant énergie dédié.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes conditions générales ne valent pour les Parties que si les Conditions Particulières sont validées par ces mêmes Parties.

4. REPRESENTATION DU CLIENT PAR LIMPIDE.NET

Le Client donne son accord pour être représenté par Limpide.net dans le strict cadre de la prestation définie dans les Conditions Particulières auprès des fournisseurs d'énergie opérant en France, pour la durée déterminée dans ces mêmes Conditions Particulières.

Dans le cadre de cette représentation, Limpide.net sera autorisé par le Client à transmettre aux fournisseurs d'énergie (mentionnés dans les Conditions Particulières) les données, informations et documents mentionnés en [Article 5](#).

5. DONNEES, INFORMATIONS ET DOCUMENTS NECESSAIRES A LA REALISATION DE LA PRESTATION

La réalisation de la prestation par Limpide.net nécessitera la transmission de certaines données, informations et documents de la part du Client :

- Numéros du PDL.
- SIRET rattaché.
- Type de raccordement.
- Echéance du contrat en cours.
- Facture de fourniture d'énergie

S'il s'agit d'un PDL d'électricité, seront également nécessaires les données, informations ou documents suivants :

- Puissance souscrite et options tarifaires d'acheminement.
- Courbe de charge sur 12 mois si le PDL est de type C2 ou C1.
- Document présentant les consommations sur chaque poste horo-saisonnier sur 12 mois glissants (bilan annuel de consommation fournis par le fournisseur d'énergie, export depuis l'espace client, ou fichier constitué par le Client).

S'il s'agit d'un PDL de gaz naturel, seront également nécessaires les données, informations ou documents suivants :

- Option tarifaire d'acheminement.
- Profil de consommation.
- Capacité journalière de livraison.
- Consommation annuelle de référence.
- Quantités journalières livrées sur 12 mois glissants si le PDL de gaz naturel est de type T4.

Dans certains cas, qui seront notifiés par Limpide.net au Client, il pourra être demandé au Client la transmission d'autres données, informations ou documents.

6. OBLIGATIONS DE LIMPIDE.NET

Limpide.net s'engage à exécuter personnellement sa mission comme décrite dans les Conditions Particulières, et ce, dans le meilleur intérêt du Client et de ne pas agir dans son intérêt propre, ni dans celui d'un tiers, conformément et dans la limite des présentes et dans le cadre des lois en vigueur.

Limpide.net s'engage à informer le Client de toute situation le justifiant, ou à la demande de celui-ci, de l'état d'avancement de la mission.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à tout mettre en œuvre afin de faciliter la réalisation de la prestation de Limpide.net, et de transmettre en toute diligence les données, informations et documents nécessaires à la bonne réalisation de cette prestation, à savoir au moins ceux mentionnés en [Article 5](#).

8. INDEPENDANCE

Limpide.net s'engage à exécuter la prestation faisant l'objet des Conditions Particulières en supportant tous les frais et coûts occasionnés par son activité, ainsi que les charges financières et sociales y afférant.

Limpide.net s'engage à ne percevoir aucune rémunération que ce soit, de façon directe ou indirecte, autre que celle prévue dans les Conditions Particulières. De façon plus précise, Limpide.net s'engage à ne percevoir aucune rémunération de la part d'un fournisseur d'énergie via une marge sur le prix de l'énergie mentionnés dans les offres proposées au Client dans le cadre de la consultation.

9. PRESENTATION DES OFFRES DE FOURNITURE D'ENERGIE

Lorsque Limpide.net transmettra au Client la synthèse des offres de fourniture d'énergie provenant des différents fournisseurs engagés dans la consultation, il s'engage à présenter une estimation de budget annuel TTC pour chaque PDL, basés sur l'historique de consommation de ce PDL, et qui mentionnerons les éléments cités ci-dessous.

Pour les PDL d'électricité :

- Montant de l'abonnement commercial.
- Prix électron pour chaque poste horo-saisonnier.
- Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (sur la base des coûts en vigueur au moment de la consultation).
- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, Contribution au Service Public de l'Electricité (informations reprises sur une facture du PDL).
- Contribution Tarifaire d'Acheminement.
- Obligation de capacité (extrapolation).
- Certificats d'Economie d'Energie.

- Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- Le coût de prestation annuel de Limpide.net

Pour les PDL de gaz naturel :

- Montant de l'abonnement.
- Prix molécule.
- Charges Variables de Distribution.
- Coûts de stockage.
- Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz naturel.
- Contribution Tarifaire d'Acheminement.
- Certificats d'Economie d'Energie.
- Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- Le coût de prestation annuel de Limpide.net

Tous les éléments constitutifs d'un budget annuel d'énergie cités dans cet article étant sujet à des évolutions dans le temps (hormis le prix molécule, le prix électron et l'abonnement qui peuvent être fixés si le Client le souhaite), il convient de rappeler que les budgets annuels présentés ne sont donc que des estimations qui permettent de comparer les offres.

Si dans le cadre la consultation des fournisseurs d'énergie menées par Limpide.net, sont présentées des offres de fourniture d'énergie qui sont indexées sur le marché, Limpide.net ne pourra pas présenter un budget annuel TTC comprenant les éléments décrits ci-dessus. Dans ce cas, Limpide.net devra présenter ces offres indexées sur le marché de la façon qui lui semble la plus pertinente selon le type d'indexation de l'offre, afin de faciliter la compréhension et la comparaison de ces offres par le Client.

10. RESPONSABILITE DE LIMPIDE.NET VIS-A-VIS DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ENERGIE

La responsabilité de Limpide.net vis-à-vis des contrats de fourniture d'énergie retenus par le Client se limitera à la concordance entre ces contrats et les éléments constitutifs du budget annuel qui auront été mentionnés dans la synthèse comparative des offres telle que définie en [Article 9](#).

En cas d'éventuel litige entre un fournisseur d'énergie et le Client, Limpide.net ne saura en être tenu responsable. En revanche, dans le cadre de sa mission de conseil, Limpide.net se devra d'apporter sa contribution afin que tout éventuel litige soit résolu dans les meilleures conditions possibles pour le Client.

11. CONSERVATION ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES

Les Parties conviennent de maintenir confidentiels les termes des Conditions Particulières les liant.

Limpide.net s'engage à ne divulguer aucune information, document ou donnée du Client mentionné en [Article 5](#) à quelque Tiers que ce soit, à la seule exception des

fournisseurs d'énergie qui seront sollicités afin de remettre une offre au Client, et ce, dans le strict cadre de la prestation telle que définie dans les Conditions Particulières et dans les présentes Conditions Générales de Vente.

Dans le cadre de la constitution de statistiques, de la rédaction d'articles ou d'études, ou d'améliorations logicielles, Limpide.net sera en droit d'utiliser de façon anonyme les données concernant les offres et les budgets de fourniture d'énergie qui auront été obtenues pour le compte du Client dans le cadre de l'exécution de la mission de courtage et de conseil, ainsi que les données des factures de fourniture d'énergie du Client.

Tout manquement au présent Article autorise la Partie lésée à résilier de plein droit le Contrat la liant à l'autre Partie, après mise en demeure préalable.

Pour les PDL qui feront l'objet de la mission de suivi et de conseil par Limpide.net, ce dernier sera en droit de conserver tous les éléments relatifs à la fourniture d'énergie des PDL en question pour une durée de 5 ans.

12. FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures émises par Limpide.net seront transmises au Client par courrier électronique, et sont payables uniquement par virement SEPA (Single Euro Payments Area).

Le délai de paiement de ces factures est de trente jours.

En cas de retard de paiement, de tout ou partie d'une facture, et sans préjudice de tous les autres droits de Limpide.net, les sommes dues seront majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur calculé sur le nombre de jours écoulés entre la date d'exigibilité du paiement et la date de paiement effectif, et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Conformément aux articles L.441-6 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 euros.

13. DROIT APPLICABLE

La validité des Conditions Particulières et des présentes conditions générales de vente, et toute autre question ou litige relatifs à son interprétation, à son exécution ou à sa résiliation, sont régis par les lois françaises.

14. JURIDICTION

Les Parties s'engagent à consacrer leurs meilleurs efforts à la résolution amiable, dans un délai d'un mois à compter d'une notification écrite de différend envoyée à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties la plus diligente, de toutes les questions ou de tous les litiges qui pourraient les diviser, préalablement à la saisine de la juridiction ci-après désignée. Le litige sera porté dans un premier temps devant le Centre de Médiation de Grenoble, 45 rue Pierre Sémard 38000 Grenoble / CCI Grenoble.

Les Parties conviennent, pour le cas où un accord amiable serait impossible à arrêter dans un délai de trois mois à compter de la date de saisine du CMG que les Tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de LYON auront compétence exclusive pour connaître de tout différend résultant de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des Conditions Particulières et des présentes conditions générales, y compris en cas de référé, appel en garantie, intervention volontaire, jonction d'affaires.

15. INTEGRALITE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les Conditions Particulières et les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations contractuelles des Parties.

La signature des Conditions Particulières par le Client implique l'adhésion sans réserve aux Conditions Générales ici présentes, et disponibles sur le site <https://limpide.net/nos-solutions/taxes/CGV>.

Les dispositions des Conditions Particulières et des présentes conditions générales annulent et remplacent toutes acceptations, correspondances ou accords antérieurs à la signature des présentes ayant le même objet.

Aucune modification des termes des Conditions Particulières et des présentes conditions générales de vente ne pourra engendrer des obligations à l'égard des Parties si elle ne fait pas l'objet d'un avenant écrit signé des deux Parties.

16. CONFORMITE A L'ORDRE JURIDIQUE

Au cas où une stipulation des Conditions Particulières ou des présentes conditions générales de vente se révèle ou devient incompatible avec une disposition d'ordre légal ou réglementaire, nationale ou internationale, le Contrat n'est pas annulé de ce fait. Les Parties se rapprocheront alors à l'initiative de la Partie la plus diligente pour déterminer d'un commun accord les modifications à apporter à ladite stipulation afin de la rendre compatible avec l'ordre juridique, ou envisager les suites à donner au Contrat, tout en s'efforçant de s'écarter le moins possible de l'esprit ayant présidé à la rédaction de la stipulation à modifier.

Dans l'hypothèse où les Parties nouent des négociations pour réviser les Conditions Particulières ou les présentes conditions générales, ces dernières restent en application pendant toute la durée de ces négociations.

En cas d'éventuel conflit entre les Conditions Particulières et les conditions générales, les Conditions Particulières prévalent.

17. FORCE MAJEURE

Dans un premier temps, le cas de force majeure ou les cas fortuits au sens de l'article 1218 du code civil français suspendront les obligations du Contrat liant les Parties.

En cas de survenance d'un tel événement, les Parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du Contrat.

Si le cas de force majeure ou les cas fortuits ont une durée d'existence supérieure à cinq mois, le présent Contrat pourra être résilié à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties, sans droit à indemnité de part et d'autre.

De façon expresse sont considérés comme des cas de force majeure ou des cas fortuits, outre ceux retenus par la jurisprudence habituelle de la Cour de Cassation : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, cyclones, les attentats, les restrictions légales à la fourniture de service de radiocommunication.

18. RESILIATION

Toute demande de résiliation à l'initiative d'une Partie doit être notifiée par courrier électronique à la seconde Partie, avec un préavis de trente jours.

Toute facture émise par Limpide.net à l'attention du Client avant la résiliation effective du Contrat, devra être réglée par le Client dans les délais qui lui sont impartis.

En cas de résiliation de ce présent Contrat pour quelque cause que ce soit, le Client versera à Limpide.net, sans mise en demeure préalable, les rémunérations annuelles échues impayées, au plus tard 30 jours après la réception par Limpide.net de la demande de résiliation de ce Contrat.

Le Client reste tenu par le présent Contrat jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

19. CESSION DE CONTRAT

Limpide.net pourra céder tout ou partie des droits et obligations qu'elle tire du Contrat à :

- Une société qui la contrôle au sens des dispositions du L. 233-3 du Code de commerce.
- Une de ses filiales, telle que définie par les dispositions de l'article L. 233-1 du Code de commerce.
- Une société dont elle détient le contrôle au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce, dans la mesure où les conditions mentionnées aux présentes conditions générales de vente sont maintenues.

20. ÉVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

En cas d'évolution, de nouvelles Conditions Générales seront élaborées selon les mêmes modalités que les présentes. Limpide.net informera le Client des modifications apportées aux Conditions Générales au moins un mois avant leur date d'entrée en vigueur par voie postale ou par courrier électronique conformément à la réglementation en vigueur.

21. ÉVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle, les droits d'auteur et /ou les éléments confidentiels utilisés dans le cadre de l'exécution des Prestations ou résultant de cette exécution sont et demeureront la propriété de Limpide.net.